



Dernière édition 0,90 € • Vendredi 16 juillet 2004

LA TRIBUNE LIBRE

De **Claude Reichman** *

Des magistrats à révoquer !

Le verdict de la cour d'assises du Pas-de-Calais dans l'affaire d'Outreau a stupéfait et rempli d'indignation les observateurs les plus mesurés. Comment a-t-on pu condamner six personnes en se fondant sur des témoignages – et sur eux seuls – qui ont été jugés assez peu probants pour conduire à l'acquittement de sept autres prévenus ? La justice est-elle devenue folle ? Oui, si la folie consiste à raisonner avec un système de pensée qui ne tient aucun compte des faits et à s'invétérer dans son propre délire sans que jamais la réalité ne puisse y insérer le moindre coin. De ce désastre judiciaire, cinq magistrats au moins sont entièrement responsables. Le juge d'instruction, le procureur de la République et les trois membres de la chambre de l'instruction de la cour d'appel. Ils avaient toute possibilité, à tout moment, d'écouter les protestations d'innocence cent fois répétées des prévenus ainsi que les demandes et les mises en garde insistantes et fortement étayées des avocats de la défense. Ces magistrats ne se sont apparemment jamais posé la seule question qui vaille en matière de justice criminelle : ne sommes-nous pas en train d'accuser des innocents ? Le résultat est là : la France ne comprend plus sa justice. D'autant qu'en même temps elle découvre avec horreur – et ce n'est pas la première fois – que cette justice si déterminée à condamner des innocents est pleine de mansuétude pour des assassins qu'elle libère sans s'assurer de leur surveillance et qu'elle laisse ainsi commettre de nouveaux crimes, comme on le voit dans les horribles affaires qui, en Alsace ou dans les Ardennes, soulèvent l'indignation

populaire. Le principe judiciaire fondamental consiste à faire des exemples. Chacun doit savoir que son sort ne sera pas différent de celui d'un condamné, s'il vient à commettre le même délit ou le même crime. Ce principe doit être appliqué aux magistrats, surtout quand leur comportement trouble gravement l'ordre public. Les cinq magistrats coupables du désastre judiciaire d'Outreau doivent être révoqués et privés de leurs droits à retraite. C'est le seul moyen d'apaiser un peu l'intense émotion populaire et de redonner quelque crédit à une institution qui n'en n'a plus guère.

* **Président de Droite de France**